

Situation provisoire - Janvier 2026 - Obligations équipes de jeunes - Saison 2025/2026

Rappel des obligations (article 6.14 des règlements généraux du District)

- Nombre d'habitants supérieur à 2 000 : Niveau 1 District : 1 équipe à 11, 1 équipe à 8 et 2 équipes à 4 ou à 5
 Niveau 2 et inférieurs des Districts : 1 équipe à 11 ou 2 équipes à 8 ou 2 équipes à 4 ou à 5
- Nombre d'habitants entre 750 et 2 000 : Niveau 1 District : 1 équipe à 11, 1 équipe à 8 et 1 équipe à 4 ou à 5
 Niveau 2 et inférieurs des Districts : 1 équipe à 11 ou 1 équipe à 8 ou 1 équipe à 4 ou à 5
- Nombre d'habitants inférieur à 750 : Pas d'obligations

Liste des clubs en infraction pour la saison 2025/2026						
N° affiliation	Clubs en infraction	Population Chiffre INSEE	Nombre d'équipes de jeunes validées pour les obligations 2025/2026	Nombre d'années d'infraction	Sanction sportive saison 2026/2027	Amende financière au 30/06/2026
Départemental 1						
534111	Flévilleois Stade	2 213	2	1	Retrait de 3 points	120,00 €
503679	Mercy le Bas A.S.	1 287	4	1	Retrait de 3 points	120,00 €
535699	Montauville A.J.S.E.	1 100	3	1	Retrait de 3 points	120,00 €
564131	Thilloise J.S.	2 006	3	1	Retrait de 3 points	120,00 €
582240	Val de Chiers E.S.C.U.	1 253	0	3	Rétrogradation d'une division ou interdiction	360,00 €
580466	Vandoeuvre Nurhak	105 753	1	3	Rétrogradation d'une division ou interdiction	360,00 €
Départemental 2						
564147	Lunéville Turcs F.C.	18 051	0	3	Interdiction d'accéder Retrait de 3 points	240,00 €
526609	Lunéville Sixte E.S.	18 051	1	3	Interdiction d'accéder Retrait de 3 points	240,00 €
Départemental 3						
524386	Atton F.C.	894	0	3	Interdiction d'accéder Retrait de 3 points	240,00 €
564919	Bouxiéroise A.S.	4 190	0	1	Non	80,00 €
564910	Jolivet U.S.	900	0	1	Non	80,00 €
564527	Mussipontain U.S.J.B.	14 548	0	2	Retrait de 3 points	160,00 €
550592	Nancy Mahorais A.S.J.	105 753	0	3	Interdiction d'accéder Retrait de 3 points	240,00 €
651792	Nancy Rene II A.J.S.	6 173	0	3	Interdiction d'accéder Retrait de 3 points	240,00 €
503685	Thiaucourt G.S.	1 123	0	1	Non	80,00 €
500297	Varangéville St Nic.	10 043	1	3	Interdiction d'accéder Retrait de 3 points	240,00 €
840295	Vandoeuvre Médec. Lor.	29 829	0	3	Interdiction d'accéder Retrait de 3 points	240,00 €
Départemental 4						
520050	Avrilloise U.S.	1203	0	1	Non	80,00 €
561017	Belleau A.S.	752	0	3	Interdiction d'accéder Retrait de 3 points	240,00 €
520045	Mars la Tour A.S.	885	0	1	Non	80,00 €
863781	Nancy Loisirs A.S.	105 753	0	3	Interdiction d'accéder Retrait de 3 points	240,00 €
564343	Nancy Equipe Unie	105 753	0	2	Retrait de 3 points	160,00 €
513148	Xeuilley E.S.	962	0	3	Interdiction d'accéder Retrait de 3 points	240,00 €

Procédure d'appel :

Les présentes décisions de la commission de gestion des championnats sont susceptibles d'appel devant la commission districale d'appel du District Meurthe-et-Moselle de Football par lettre recommandée sur papier à entête du club, télécopie ou courrier électronique impérativement envoyé à partir de l'adresse électronique officielle du club adressé au District Meurthe-et-Moselle de Football, 15 boulevard Maréchal Foch, 54600 VILLERS LES NANCY ou à secretariat@meurtheetmoselle.fff.fr dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de la date de publication sur le site du District. Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.